



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Ixelles
Service de l'Urbanisme
Monsieur Yves Rouyet
Echevin de l'Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168
B - 1050 BRUXELLES

V/Réf. : PU2021/39-298/51 (corr. :Veronica Garcia)

N/Réf. : AA/MB/IXL20573_676_PU_Van_Elewyck_51

Bruxelles, le 28/07/2021

Annexe : /

Objet : IXELLES. Rue Van Elewyck, 51

Demande de permis d'urbanisme portant sur la rehausse de l'immeuble d'un étage et la création d'une terrasse à rue et d'un volume arrière

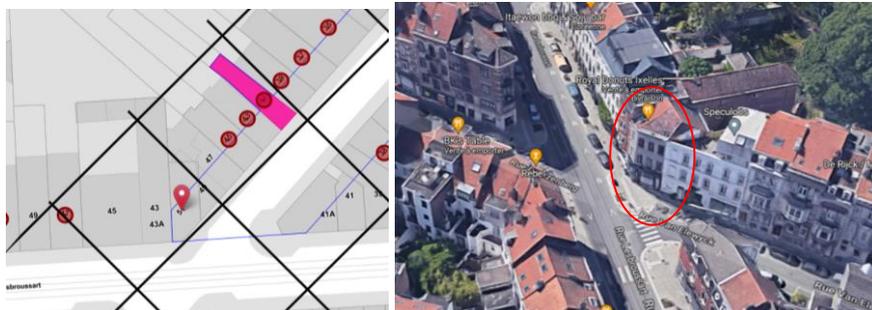
Avis de la CRMS

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 09/07/2021, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 14/07/2021.

Étendue de la protection

Le bien est compris dans la zone de protection de la maison personnelle de l'architecte A. Delune sis au n°41 de la même rue.



Historique et description du bien

La maison est de style néoclassique, de même que l'immeuble mitoyen de droite, son contemporain, dont le réaménagement de 2013 a malheureusement fait disparaître la corniche qui terminait naturellement la façade originelle, qui, quant à elle, fut restituée dans son esprit d'origine.

Analyse de la demande

Actuellement composée d'un rez-de-chaussée commercial et de deux logements aux étages (studio au 1^{er} et duplex au 2^{ième}/3^{ième}), le projet vise à rehausser l'immeuble d'un niveau complet, avec une fenestration alignée sur les étages inférieurs, afin de créer une troisième chambre et une terrasse pour le duplex du 2^{ième} et 3^{ième} étage. Le tout serait surmonté d'une nouvelle toiture à versants en ardoises naturelles très largement 'creusée' pour accueillir une terrasse sur l'angle à rue. La limite de la terrasse se traduit sous la forme d'un brisis. De hauteur constante du côté de la rue Lesbroussart, le brisis se prolonge en oblique du côté de la rue Van Elewyck, jusqu'au faite du nouveau toit. Latéralement, le mitoyen est modifié et lui aussi couvert d'ardoises naturelles, au-dessus d'une nouvelle corniche ceinturant le bâtiment sur ses trois côtés.

1/2



Situation existante : extrait du dossier



Situation projetée : extrait du dossier

Avis



Situation existante : extrait du dossier



Situation projetée : extrait du dossier

La CRMS ne s'oppose pas à la rehausse d'un niveau de l'immeuble mais demande de traiter le pignon mitoyen en maçonnerie avec un enduit de teinte sobre et claire (gris neutre) sur toute son emprise et de renoncer, sur ce pignon, à l'habillage en ardoises naturelles en partie haute et à la poursuite la ligne de corniche, qui à cet endroit (pignon vertical) n'est ni justifiée sur le plan technique ni sur le plan typologique. La CRMS recommande aussi de profiter des travaux de rehausse pour remettre les façades de l'ensemble de l'immeuble ainsi que les châssis dans une teinte claire, en accord avec l'esthétique néoclassique du bien.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. : mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mbriard@urban.brussels ; vhenry@urban.brussels ;
veronica.garcia@ixelles.brussels ; patricia.cardinal@ixelles.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ;
mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels